Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 21 décembre 2016

INFORMATION MEDIAS

Présentation à la presse du « Téléphone Grave Danger » pour prévenir les violences faites aux femmes

M. René BIDAL, Haut-Commissaire de la République, M. Edouard FRITCH Président de la Polynésie française, et M. François BADIE, Procureur général près la Cour d'appel de Papeete, ont présenté à la presse, le dispositif " Téléphone Grave Danger " destiné à améliorer la protection des femmes victimes de violences. Etaient également, présent à leurs côtés : le Commandant la gendarmerie pour la Polynésie française, l'adjoint au Directeur de la sécurité publique, la Directrice de l'Association polyvalente d'actions judiciaires (APAJ) et le Vice-président de Vodafone.

En Polynésie française, la grande majorité des violences constatées sont des « violences physiques non crapuleuses », dont le taux annuel pour 1 000 habitants s'est élevé, en 2015, à 7,31 contre 4,51 pour le taux national. Ces violences sont principalement commises dans le cercle familial. Les faits de « violences physiques non crapuleuses » atteignent, depuis 2013, en moyenne, 2 500 faits par an.

Les femmes en sont les premières victimes.

Chaque jour, en Polynésie française, trois femmes sont victimes d'actes violents. C'est pourquoi un programme d'action spécifique sur la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales a été inséré au **Plan de prévention de la délinquance** adopté, en Polynésie française, le 2 mars 2016, par les autorités de l'Etat et du Pays.

Le programme d'action « violences intrafamiliales » (action 3.1.1) prévoit d'améliorer la protection des victimes de violences par la mise en œuvre du « Téléphone Grave Danger ».

Déployé dès le 1er janvier 2017, il résulte d'une convention passée entre le Haut-Commissaire, le Président de la Polynésie française, le Procureur général, la Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine, le Procureur de la République, la Gendarmerie nationale, la Police nationale, l'Association Polyvalente d'Action Judiciaire (APAJ « te rama ora ») et l'opérateur de téléphonie mobile Vodafone.

Contact Presse
communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Contact Presse
communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr